

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> DELIVRANCE INITIALE | <input type="checkbox"/> PROROGATION |
| <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT | <input type="checkbox"/> AJOUT DE PRIVILEGES : _____ |

ETAT CIVIL

Nom : _____ Prénom(s) : _____ Date de naissance : _____	1 Photo
---	--------------------------

COORDONNEES

Coordonnées personnelles	Coordonnées personnelles diffusables sur Internet*	
Adresse : N° _____ rue _____ Code Postal : _____ Localité : _____ Pays : _____	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <input type="checkbox"/> </div> <p>Cochez dans les cases ci-contre les informations que vous souhaitez voir diffuser sur Internet.</p> <p><i>(Si à l'avenir, vous souhaitez modifier vos choix, vous pouvez le faire depuis votre espace Sigebe)</i></p>	
N° de téléphone : _____		<input type="checkbox"/>
N° de télécopie : _____		<input type="checkbox"/>
N° de portable : _____		<input type="checkbox"/>
Mèl : _____	<input type="checkbox"/>	

*La DGAC informe l'ensemble du public (ATO, Compagnies, Candidats) des listes d'examineurs autorisés par l'autorité. Le media utilisé est internet (<https://sigebelext.aviation-civile.gouv.fr/sigebelext/listeexamineur.htm>). Conformément à la loi N°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données recueillies sur ce fichier.

EMPLOYEUR ACTUEL

Emploi occupé : _____	N° de tel professionnel : _____
Mèl : _____	N° de télécopie : _____

PREREQUIS TRE(H) (§ FCL.1010.TRE b))

TITRE ET QUALIFICATION	Début validité	Fin validité
N° licence * (CPL(H) ou ATPL(H) :		
Qualification TRI(H) ou FI(H) ** :		

* Une licence ATPL(H) est nécessaire pour exercer les privilèges TRE(H) sur hélicoptères multipilotes

** Une qualification TRI(H) valide est nécessaire pour obtenir des privilèges multimoteurs et/ou multipilotes

<i>EXPERIENCE EN VOL</i>		<i>NOMBRE D'HEURES</i>
Hélicoptère monopilote monomoteur	Total des heures de vol en tant que pilote	(750 h mini)
	Total des heures de vol en tant que PIC	(500 h mini)
Hélicoptère monopilote multimoteur	Total des heures de vol en tant que pilote	(1 000 h mini)
	Total des heures de vol en tant que PIC	(500 h mini)
Hélicoptère multipilote	Total des heures de vol en tant que pilote	(1 500 h mini)
	Total des heures de vol en tant que PIC	(500 h mini)
Total des heures en instruction (FI, TRI ou SFI) sur le type (en délivrance)		(50 h mini)

Remarque : Dans le cas de candidats à une première autorisation TRE multipilote multimoteur, l'exigence de 1 500 heures de vol d'expérience sur des hélicoptères multipilotes peut être réputée satisfaite s'ils ont accompli les 500 heures de vol en tant que PIC sur un hélicoptère multipilote du même type.

ACTIVITE MINIMALE EXAMINATEUR (§ FCL.1025 B 1))

A remplir uniquement en cas de prorogation

Liste des épreuves ou contrôles relevant des privilèges TRE(H) justifiant l'activité minimale exigée de 2 contrôles par année d'autorisation (inscrire deux opérations par année d'autorisation) :

	DATE	TYPE D'EPREUVE	NOM PRENOM DU CANDIDAT	N° LICENCE CANDIDAT
1				
2				
3				
4				
5				
6				

ENGAGEMENT CANDIDAT

- Je déclare sur l'honneur faire l'objet d'aucune sanction au cours des 3 dernières années, et notamment d'aucune suspension, limitation ou retrait d'aucune de mes licences, qualifications ou autorisations (cf. FCL1010 b).
- Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quel que moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Date : Le ____ / ____ / 20 ____

Signature :

ATTESTATION DE FORMATION TRE(H) (§ FCL.1015 OU FCL.1025)

Fournir selon le cas une attestation de standardisation ou de remise à niveau TRE(H) d'un ATO habilité
OU

A remplir par le responsable pédagogique de l'ATO ayant dispensé selon le cas

délivrance TRE(H) ou prorogation TRE(H) ou renouvellement TRE(H)

ATO : _____	Numéro ATO : _____
Dates formation : _____ au _____	Durée formation théorique : _____
Durée formation pratique : _____	Nombre de séances : _____
Nom, Prénom(s) du Responsable Pédagogique : _____	
Nom, Prénom(s) du candidat examinateur : _____	
<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.	
Signature du Responsable Pédagogique: _____	

L'évaluation de compétences pour la délivrance initiale d'une autorisation TRE(H) (FCL.1020) est conduite par un pilote inspecteur de l'autorité (I-TRE(H)), en prorogation ou renouvellement par un S-TRE(H) désigné ou par un I-TRE(H).

A retourner uniquement à : examineurs.pro@aviation-civile.gouv.fr